

8. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Action 8.2. Réaménager progressivement les places publiques dans les villages

<p>Description de l'action Réaménager progressivement les places publiques dans les villages pour en faire des espaces de rencontre de qualité</p>	<p>Action(s) liée(s) 1.1.a. Développer des zones apaisées 1.1.b. Offrir des cheminements piétons de qualité 2.1. Mettre en place un réseau d'itinéraires cyclables communal 2.3. Multiplier les dispositifs de stationnement (adéquats) sur le territoire communal 3.3. Rendre les arrêts de TP confortables, sécurisés, et accessibles 6.1. Renforcer la visibilité des abords d'école (et créer une zone de confort) 6.2.a. Offrir des cheminements piétons confortables et sécurisés, et sécuriser les traversées piétonnes aux abords d'écoles 7.1. Tenir compte des besoins des personnes à mobilité réduite (PMR) lors des aménagements d'espaces publics</p>
<p>Objectif(s) poursuivi(s) Améliorer la qualité de vie et la convivialité des espaces publics</p>	<p>Acteur(s) concerné(s) Commune de Villers-la-Ville, Service Public de Wallonie (, O.T.W.)</p>
<p>Lieu(x) concerné(s) Places publiques (en cœur des villages)</p>	<p>Budget (estimation) €€€€ (> 100.000 €).</p>
<p>Degré de priorité e période de mise en oeuvre Priorité 3 – action progressive</p>	<p>Source(s) et modalité(s) de financement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonds propres Commune - Subsidés Service Public de Wallonie - Service Public de Wallonie (voies régionales) - O.T.W. (aménagement arrêts de bus)

8. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Action 8.2. Réaménager progressivement les places publiques dans les villages

Description concrète de l'action

La Commune réaménagera progressivement les places publiques en cœur de village en vue de les rendre plus conviviales et d'en faire des espaces de rencontre pour la population, c'est-à-dire des lieux où les habitants peuvent se retrouver, discuter, etc. Cela signifie y réduire l'espace voué à la circulation automobile au profit de celui des piétons. Ces espaces seront idéalement agrémentés de bancs et autres mobiliers urbains. La circulation automobile y sera apaisée.

Parmi les espaces à réaménager en priorité, le centre de Mellery (cf. action 5.2.) et celui de Villers (cf. action 1.1.a.).

Place de Marbisoux

Autre place qui pourrait être réaménagée et rendue plus conviviale et agréable est celle de Marbisoux. Cet espace doit être repensé et mieux structuré. L'espace de circulation pour les véhicules automobile doit être réduit au profit de davantage de place pour les piétons et d'échange.

L'esquisse ci-dessous illustre un exemple d'aménagement qui pourrait être réalisé. On y voit une structure plus claire et lisible, et donc plus sécurisé, du carrefour pour l'ensemble des usagers. Elle intègre un vaste espace piétonnier au-devant de l'église agrémenté de mobilier urbain et de plantation. Elle prévoit aussi un espace de stationnement pour les cars scolaires, corbillards et véhicules de mariage côté nord de la place. Quelques places de stationnement supplémentaires sont mises à disposition et qui peuvent servir tant aux riverains du quartier, que pour les événements liés à l'église ou à la salle des fêtes. En vue d'apaiser la circulation au sein de ce cœur de village une mise en zone 30 est à envisager. Un revêtement coloré de l'espace de circulation automobile permettrait par ailleurs de contribuer à cet apaisement.

8. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Action 8.2. Réaménager progressivement les places publiques dans les villages

Place de Marbisoux (exemple de réaménagement)

